

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROCÈS-VERBAL

Assemblée régulière du conseil
tenue le 18 avril 2002, 19h30
à l'hôtel de ville de Montréal (275, rue Notre-Dame Est)

SONT PRÉSENTS

Gérald Tremblay, président du conseil	
Gilles Vaillancourt vice-président du conseil	
Jean-Jacques Beldié	Irving Grundman
André Boileau	James V. Infantino
Georges Bossé	Michel Latendresse
Réjean Boyer	Robert Libman
Claude Carignan	Bill McMurchie
André J. Côté	Luis Miranda
Claude Dauphin	Jacques Moreau
Chantal Deschamps	Jacques Olivier
Yvan Deschênes	Michel Prescott
Alan Desousa	Jean-Marc Robitaille
Laurent Dugas	Francine Senécal
Alvaro Farinacci	Frank Zampino
Jean Gérin	

EST ABSENT AVEC MOTIF

Pierre Bourbonnais

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, Me Nicole Lafond, secrétaire de la Communauté et Mme Isabelle Charlebois, assistant-secrétaire, assistent à l'assemblée.

Cette assemblée a été convoquée par résolution du comité exécutif CE02-0097.

L'assemblée est déclarée ouverte à 19h45.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des personnes qui ont posé des questions est jointe en annexe.

La période de questions des citoyens prend fin à 20h00.

Aucun conseiller ne pose de question.

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 février 2002

PROPOSÉ PAR : M. Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR : M. André Boileau

CC02-0029

Il est

RÉSOLU

D'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 février 2002.

Nominations / Comité consultatif agricole

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Réjean Boyer

CC02-0030

Il est

RÉSOLU

De nommer pour un mandat de 2 ans, parmi les représentants du conseil, M. Claude Carignan membre du comité consultatif agricole.

Nominations / Aéroports de Montréal

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : M. Jacques Olivier

CC02-0031

Il est

RÉSOLU

De nommer pour un mandat de 3 ans les personnes suivantes au conseil d'administration d'Aéroports de Montréal :

- M. Jean-Guy Langelier, représentant de la couronne sud,
 - Mme Madeleine Paquin, représentante de Montréal,
 - Mme Michèle Gouin, représentante de Montréal,
 - M. Raymond Deschamps, représentant de la couronne nord.
-

Contrat de communauté sur le développement durable

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0083

Il est résolu

De recommander au conseil de donner un accord de principe au premier contrat de communauté sur le développement durable et de mandater le directeur général à négocier avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et le ministère de l'Environnement.»

PROPOSÉ PAR : M. James V. Infantino

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

CC02-0032

Il est

RÉSOLU

D'approuver le rapport du comité exécutif en ajoutant que ce projet de contrat fasse l'objet d'une consultation du milieu avant son adoption.

Énoncé de vision stratégique

Soumis un argumentaire et son échéancier aux fins de l'adoption par la Communauté d'un projet de l'énoncé de vision stratégique dans le cadre de l'élaboration de son schéma métropolitain d'aménagement et de développement ,

PROPOSÉ PAR : M. Laurent Dugas

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

CC02-0033

Il est

RÉSOLU

De donner un accord de principe à la démarche relative au projet d'énoncé de vision stratégique.

Demande de moratoire sur le dézonage agricole

Soumis les obligations de la loi à l'effet que la Communauté émette des avis à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la

Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, notamment en matière de révision des schémas d'aménagement ;

Soumis que la révision du périmètre d'urbanisation par un empiètement dans la zone agricole permanente est un des enjeux importants de la planification métropolitaine ;

Soumis certaines demandes adressées au ministre, dans le cadre de la révision des schémas, qui prévoient l'exclusion de la zone agricole permanente de superficies supérieures à 100 hectares et requièrent du conseil un énoncé de principe particulier en complément du processus d'émission de ces avis ;

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE02-0085,

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Moreau

APPUYÉ PAR : M. Yvan Deschênes

CC02-0034

Il est

RÉSOLU

- a) De demander au gouvernement du Québec, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire, d'appliquer un moratoire sur les demandes de révision des schémas des MRC du territoire de la Communauté qui modifient les limites de la zone agricole permanente de plus de 100 hectares, compte tenu de l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement.
- b) De demander au gouvernement d'appliquer un moratoire sur les demandes d'exclusion de la zone agricole permanente applicable aux MRC adjacentes au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, selon les principes évoqués par l'orientation no 10 du Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales.

Règlement de contrôle intérimaire

Soumis la résolution CC01-0083 du conseil par laquelle ses membres ont requis une liste de critères aux fins de l'émission des avis selon la loi ;

Soumis l'argumentaire et les orientations et critères de l'énoncé de principe relatif à l'émission des avis formulés par la Communauté métropolitaine de Montréal en matière d'aménagement du territoire transmis par le comité exécutif à la commission de l'aménagement par sa résolution CE02-0063 ;

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE02-0086 ;

Soumis l'avis des membres de la commission de l'aménagement du 16 avril 2002,

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Moreau

APPUYÉ PAR : M. André J. Côté

CC02-0035

Il est

RÉSOLU

De donner un accord de principe à l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire afin d'agir à titre préventif sur les enjeux métropolitains, jusqu'à l'entrée en vigueur du schéma métropolitain, dont les éléments sont identifiés aux rapports joints à la présente résolution.

Le règlement de contrôle intérimaire devant par ailleurs faire l'objet d'une consultation du milieu avant son adoption.

Plan stratégique de l'Agence métropolitaine de transport /report d'adoption

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0092

Il est résolu

De recommander au conseil le report de la date d'adoption du plan stratégique de l'Agence métropolitaine de transport au 1^{er} juillet 2003, de sorte que la Communauté métropolitaine de Montréal puisse déterminer l'ensemble des enjeux métropolitains que son conseil privilégie, dont des orientations en transport, et les inscrire au projet d'énoncé de vision stratégique du schéma.»

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Jean-Jacques Beldié

CC02-0036

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Budget 2001 – États financiers

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0093

Il est résolu

De recommander au conseil de recevoir les états financiers 2001 de la Communauté et de les déposer aux archives.»

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : M. Frank Zampino

CC02-0037

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

Budget 2001 – Affectation de crédits

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE02-0094

Il est résolu

De recommander au conseil de procéder à approprier des surplus de l'exercice 2001 pour les affecter à des dépenses selon le tableau joint à la présente résolution et identifié par le secrétaire.»

PROPOSÉ PAR : M. Georges Bossé

APPUYÉ PAR : M. Luis Miranda

CC02-0038

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif en modifiant l'affectation de crédits de 300 000 \$ pour l'appliquer aux déficits d'exploitation de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance ainsi qu'à ceux d'autres offices d'habitations municipaux.

Résolution d'appui à l'accord de Kyoto

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE02-0098 ;

Soumis l'avis des membres de la commission de l'environnement en date du 4 et du 18 avril 2002 :

« ATTENDU QUE le Québec a adhéré à l'objectif et aux principes de la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques qui s'est traduite par l'adoption d'un Plan d'action de mise en œuvre de cette convention en 1995 et par l'adoption en 1999 du plan d'action 2000-2002 sur les changements climatiques;

ATTENDU QUE le Cadre d'aménagement du gouvernement du Québec fait état de la détérioration de l'environnement suite aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et que le Québec a adhéré à l'objectif du protocole de Kyoto de réduction de 6% des GES par rapport à ses émissions de 1990;

ATTENDU QUE les GES créent un réchauffement de l'atmosphère qui a comme impact de susciter une évaporation des eaux du bassin des Grands Lacs dont le fleuve Saint-Laurent dépend et qui a déjà comme impact la baisse marquée des niveaux d'eau entre le lac Saint-François et le lac Saint-Pierre entre lesquels se trouve le territoire de la Communauté;

ATTENDU QUE la Communauté a comme compétences l'aménagement du territoire, la réglementation sur la qualité de l'air et sur l'assainissement des eaux usées ainsi que sur l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Communauté entreprend un exercice d'élaboration d'une vision métropolitaine qui s'appuiera sur le principe du développement durable afin d'améliorer la santé de la population et la qualité de l'environnement et maintenir notre compétitivité notamment sur le contrôle des émissions de GES, et conséquemment sur les changements climatiques;

Il est recommandé au conseil que la Communauté métropolitaine de Montréal exhorte le gouvernement du Canada à ratifier le protocole de Kyoto, à prôner dans son propre fonctionnement le respect de l'environnement et la promotion du développement durable et à faire les représentations nécessaires de son application au plan international, et plus précisément auprès du gouvernement des Etats-Unis. »

PROPOSÉ PAR : M. Alan DeSousa

APPUYÉ PAR : M. André Boileau

CC02-0039

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport de la commission de l'environnement.

Dépôt de documents

- Résolution CE02-0079 relative à des virements de crédits au budget 2001, conformément à l'article 86 du règlement intérieur du conseil;
- Procès-verbaux des séances du comité exécutif des 21 février, 7 mars, 28 mars et 11 avril 2002;
- Argumentaire portant sur l'élaboration d'un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (présentation);
- Énoncé de principe relatif à l'émission des avis formulés par la Communauté métropolitaine de Montréal en matière d'aménagement du territoire;
- Avis des membres de la commission de l'aménagement du 16 avril 2002 (énoncé de principe relatif à l'émission des avis ; moratoire sur le dézonage agricole);

- Argumentaire portant sur l'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental (présentation);
- Argumentaire sur les mesures fiscales susceptibles de favoriser la construction de logements locatifs et abordables par le secteur privé (présentation et rapport du comité exécutif);
- Avis des membres de la Commission de l'environnement en date du 4 et du 18 avril 2002 (résolution de Kyoto);
- Programme de mise en valeur des espaces bleus et verts;
- Avis des membres de la commission de l'environnement en date du 8 avril 2002 sur le premier contrat de communauté portant sur le développement durable.

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 20h40.

Les résolutions CC02-0029 à CC02-0039, inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Nicole Lafond
Secrétaire

ANNEXE « A »

Période de questions des citoyens
Assemblée régulière du Conseil du 18 avril 2002

<u>Nom</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>
M. Bruce Walker	- Rejets à l'atmosphère - ozone au sol (smog)